



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Affaire suivie par : Erwan BLONDEL

Tél. : 02.37.20.50.18

Chartres, le 26 JUIN 2025

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

destinataires in fine

Objet : Avancement des feuilles de route inondation
Annexes : 5

Suite aux inondations d'octobre 2024, les services de l'État sont mobilisés pour faire avancer les actions des feuilles de route inondation élaborées conjointement avec les élus des trois bassins versants de l'Eure, de l'Huisne et du Loir, que nous avons partagées en février dernier.

Sous l'égide des sous-préfets d'arrondissement, les comités de pilotage se réuniront tous les six mois pour partager avec vous l'avancement de ces feuilles de route et écouter votre retour d'expérience de terrain. J'ai tenu à vous informer de l'avancement des différentes actions par ce courrier, à mi-chemin entre les premiers comités de pilotage de mars 2025 et les suivants qui se tiendront en septembre. À cet effet, vous trouverez en annexe la liste des actions avec leur stade d'avancement : terminée, en cours ou non démarrée.

Pour illustrer les premiers résultats concrets de ces feuilles de route, vous trouverez également annexées à ce courrier deux plaquettes de communication et deux arrêtés préfectoraux, qui répondent à une partie des problématiques soulevées lors de l'élaboration des feuilles de route et visent à vous donner des outils d'action au quotidien pour la prévention des inondations.

La plaquette « *Guide de l'entretien régulier des cours d'eau et des berges* » synthétise les bonnes pratiques que les propriétaires riverains des cours d'eau doivent mettre en œuvre pour garder le cours d'eau dans son profil d'équilibre : retrait d'atterrissement et d'embâcles, entretien de la végétation, faucardage... Je vous invite à vous appuyer sur ce guide pour inciter les propriétaires riverains sur vos territoires à mettre en œuvre l'entretien régulier. Cet entretien ne nécessite pas d'autorisation de l'administration et contribue à la prévention des inondations.

La plaquette « *Guide des procédures applicables aux travaux en rivière, plan d'eau, zone humide* » permet aux porteurs de projets d'identifier facilement les seuils déclenchant des obligations de déclaration ou d'autorisation loi sur l'eau pour conduire des travaux impactant le milieu aquatique, et donc potentiellement la capacité du milieu à atténuer les inondations.

L'arrêté du 16 juin 2025 relatif aux modalités d'entretien des cours d'eau reprend les obligations d'entretien de l'article L.215-14 du Code de l'environnement. Cet arrêté permettra aux services de la DDT et de l'OFB de conduire le cas échéant des procédures administratives à l'encontre de propriétaires défaillants. Ces procédures, qui pourront être mobilisées pour les cas les plus problématiques, sont complémentaires de votre action de terrain et de votre pouvoir de police, pour lesquelles cet arrêté constituera un outil supplémentaire à votre disposition pour sensibiliser les propriétaires sur vos territoires.

Enfin, l'arrêté relatif aux modalités de gestion des systèmes de vannages du 3 juin 2025 modernise l'arrêté de 2002 et clarifie les obligations d'ouverture des vannages lors des épisodes de crue, afin d'éviter une aggravation locale du risque. De plus, cet arrêté vous sécurise dans l'exercice de votre pouvoir de police en cas de carence du propriétaire ou gestionnaire du vannage, en clarifiant la possibilité d'intervenir sur une propriété privée pour ouvrir un vannage resté fermé.

Ces outils ont été pensés pour faciliter votre action de terrain au quotidien mais ne constituent pas une finalité. Votre vigilance et celle de mes services restent absolument nécessaires pour entretenir la culture du risque dans notre département, et assurer le respect des réglementations visant à rendre nos territoires plus résilients face au risque inondation.

Merci de votre concours à ce travail commun



Hervé JONATHAN

Destinataires

Maires des communes de la feuille de route inondation de l'Eure :

- Monsieur le Maire de Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
- Monsieur le Maire de Blandainville
- Madame le maire de Charpont
- Monsieur le Maire de Chaudon
- Monsieur le Maire de Cherisy
- Monsieur le Maire de Coulombs
- Monsieur le Maire de Courville-sur-Eure
- Madame le maire de Dammarie
- Monsieur le Maire de Droue-sur-Drouette
- Madame le maire de Écluzelles
- Madame le maire de Écrosnes
- Monsieur le Maire de Épernon
- Monsieur le Maire de Gallardon
- Madame le maire de Gas
- Monsieur le Maire de Gasville-Oisème
- Monsieur le Maire de Hanches
- Monsieur le Maire de Illiers-Combray
- Monsieur le Maire de Les Villages Vovéens
- Monsieur le Maire de Maintenon
- Monsieur le Maire de Mézières-en-Drouais
- Monsieur le Maire de Montreuil
- Monsieur le Maire de Nogent-le-Roi
- Madame le maire de Sainte-Gemme-Moronval
- Monsieur le Maire de Villemeux-sur-Eure
- Monsieur le Maire de Villiers-le-Morhier

Maires de communes de la feuille de route inondation de l'Huisne :

- Monsieur le Maire de Arcisses
- Monsieur le Maire de Beaumont-les-Autels
- Monsieur le Maire de Champrond-en-Perchet
- Monsieur le Maire de Chapelle-Royale
- Madame le Maire de Coudray-au-Perche
- Monsieur le Maire de Frazé
- Monsieur le Maire de La Bazoche-Gouet
- Madame le Maire de La Croix-du-Perche
- Madame le Maire de Les Autels-Villevillon
- Monsieur le Maire de Luigny
- Madame le Maire de Manou
- Monsieur le Maire de Meaucé
- Monsieur le Maire de Miermaigne
- Monsieur le Maire de Montigny-le-Chartif
- Monsieur le Maire de Moulhard
- Monsieur le Maire de Nogent-le-Rotrou
- Madame le Maire de Nonvilliers-Grandhoux
- Monsieur le Maire de Saint-Bomer
- Madame le Maire de Saint-Jean-Pierre-Fixte
- Monsieur le Maire de Saint-Victor-de-Buthon
- Monsieur le Maire de Saintigny
- Madame le Maire de Souancé-au-Perche
- Monsieur le Maire de Trizay-Coutretot-Saint-Serge

- Madame le Maire de Vaupillon

Maires des communes de la feuille de route inondation du Loir :

- Monsieur le Maire de Alluyes
 - Monsieur le Maire de Bonneval
 - Monsieur le Maire de Brou
 - Monsieur le Maire de Châteaudun
 - Monsieur le Maire de Cloyes-les-Trois-Rivières
 - Monsieur le Maire de Dangeau
 - Monsieur le Maire de Donnemain-Saint-Mamès
 - Madame le Maire de Marboué
 - Monsieur le Maire de Saint-Christophe
 - Monsieur le Maire de Saint-Denis-Lanneray
 - Madame le Maire de Saint-Maur-sur-le-Loir
 - Monsieur le Maire de Saumeray
 - Madame le Maire de Unverre
 - Monsieur le Maire de Vald'Yerre
 - Monsieur le Maire de Yèvres
- Monsieur le président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole
 - Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Agglo du Pays de Dreux
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bonnevalais
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Coeur de Beauce
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Forêts du Perche
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Portes Euréliennes d'Île-de-France
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres de Perche
- Monsieur le président du Syndicat mixte de l'Eure, de la Blaise et la Vesgre
- Monsieur le président du Syndicat mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs affluents
- Monsieur le président du Syndicat mixte d'aménagement et de restauration des bassins versants du Loir et de l'Eure amont
- Madame la sous-préfète de Chartres
 - Monsieur le sous-préfet de Dreux
 - Monsieur le sous-préfet de Châteaudun
 - Monsieur le sous-préfet de Nogent-le-Rotrou
 - Monsieur le directeur de cabinet

